



NOS ACTIVITÉS SOCIALES. VIVANTES, IRREMPLACABLES. ENSEMBLE, ÉCRIVONS LA SUITE



Édito

Joseph
BOYER

Chère et cher collègue,

Les élections CMCAS auront lieu à partir de la mi-octobre 2025. Compte tenu de la situation sociale, politique et des profondes divergences syndicales, ce scrutin prend une dimension tout à fait décisive.

Depuis des années, les directions et gouvernements successifs n'ont qu'un but : affaiblir – voire faire disparaître – les activités sociales des électriciens et gaziers, en les ramenant au modèle des comités d'entreprise de droit commun, conséquence directe de l'éclatement de nos établissements.

Dans ce schéma, le financement actuel, issu d'une part de la richesse produite par les agents et géré uniquement par leurs représentants, serait remplacé par des budgets indexés sur la masse salariale, avec une gestion placée sous contrôle patronal dans une logique libérale et consumériste.

Rappelons-le : dans les comités d'entreprise traditionnels, les retraités sont marginalisés, parfois totalement exclus. Or, certaines organisations syndicales ne rejettent pas cette orientation. Certaines vont même jusqu'à revendiquer la suppression de l'aide CCAS à la CSMR, pour la remplacer par un simple chèque individuel. D'autres envisagent de remettre en cause l'existence des SLVie, voire des CMCAS elles-mêmes, au profit d'une centralisation froide et déshumanisée.

Face à cela, il nous appartient de faire en sorte que ces élections réaffirment et renforcent nos Activités Sociales : dans leur lien avec le statut national, dans leur financement basé sur la productivité, dans leur gestion pluraliste confiée exclusivement aux représentants du personnel, et dans leur ancrage de proximité, garant d'une solidarité vivante et soutenue par l'engagement bénévole.

Nous, retraités, représentons la moitié du corps électoral. Nous sommes une force incontournable. Aux côtés des actifs, nous devons rester un véritable rempart contre l'exclusion, l'individualisme exacerbé et la remise en cause de nos acquis sociaux.

Notre organisation syndicale, initiatrice des Activités Sociales, continuera de les défendre sans relâche, à travers les SLVie, le conseil d'administration, le réseau solidaire et l'ensemble des structures de votre CMCAS. Dans la période actuelle, nous dénonçons fermement l'idée insidieuse qui voudrait faire croire que les retraités sont responsables des déficits, alors que le vrai enjeu réside dans une répartition juste et équitable des richesses créées dans notre pays.

Pour ces élections, c'est dans l'unité avec les actifs que nous voulons préserver une protection sociale de haut niveau. Quelle que soit votre histoire au sein de l'entreprise, souvenez-vous : le meilleur garant de la défense et de la pérennité des Activités Sociales des retraités, c'est la CGT. Dans le contexte idéologique actuel, tout recul serait irréversible.

Chaque voix sera décisive.

Votez et faites voter pour la liste CGT, afin d'assurer un avenir progressiste et solidaire à nos Activités Sociales.

**BON
À SAVOIR**

Scannez moi :
<https://cgt.cmcasclf.fr/>



Modalités de vote pour les retraités :

Priorité au vote par correspondance du 10 au 31 octobre

- ✓ Surveillez vos boîtes à lettres ! Entre le **10 et le 16 octobre** envoi du matériel de vote par correspondance et du vote électronique.
- ✓ Vote dès réception du matériel et avant le **31 octobre** (cachet de La Poste faisant foi)
- ✗ aucune marque, étiquettes, adresses ne doit apparaître sur les enveloppes.

Pour celles et ceux qui n'auraient pas voté par correspondance,



✓ vote électronique du **13 novembre 8h00** au 19 novembre 9h00.

Ne jeter pas vos identifiants après le vote

Démantèlement programmé de la Sécurité Sociale.



Les gouvernements qui se succèdent confirment, par leurs actes, le mépris affiché envers le suffrage populaire et les salariés comme les retraités.

Soyons clairs : ce ballet politique et institutionnel, où chacun prend la place de l'autre, n'est qu'une illusion. Il sert uniquement à masquer la continuité des politiques amorcées par le gouvernement Bayrou dès le début de l'été.

Derrière ces manœuvres politiciennes, se cache un objectif limpide : poursuivre l'effritement méthodique des conquêtes sociales, devenues incompatibles avec leur modèle de société de plus en plus tourné vers l'ultralibéralisme.

La duplicité de cette véritable mafia d'État a conduit ses dirigeants à avancer leurs pions pendant l'été, période où la contestation sociale s'essouffle.

Depuis le 28 juin, les arrêts maladie sont dans leur viseur sous prétexte de « lutte contre la fraude » ; certains médecins sont déjà mis en accusation.

Le doublement des franchises médicales est remis en discussion, malgré l'opposition des syndicats et même du président de la Cnam.

Le ticket modérateur, autrement dit le reste à charge pour les patients, continue de grimper : initialement de 20 %, il atteint aujourd'hui 35 % pour les médicaments. Pour les consultations, fixé à 30 %, il est prévu de passer à 40 %.

Pour ceux qui disposent d'une mutuelle ou d'une complémentaire, la part restante sera remboursée. Mais ces remboursements provoqueront une hausse des cotisations, tout en excluant la participation forfaitaire de 2 euros, instaurée pour « responsabiliser les assurés ».

Résultat : cette politique antisociale frappera avant tout les plus modestes. Celles et ceux qui n'auront plus les moyens de financer une mutuelle viendront grossir les rangs des 3 millions de personnes déjà privées d'accès aux soins.

Tout cela au nom de la réduction d'une dette publique, largement gonflée par les prêts consentis à l'État par les banques, qui ont, elles, vu exploser leurs bénéfices. Une dette qui pourrait être allégée par une fiscalité équitable, mais qui continue de faire peser la charge sur les classes populaires, pendant que les milliardaires échappent à toute contrainte.

N'oublions pas que Macron, ancien banquier, agit en toute connaissance de cause.

« Ne parlez pas d'acquis sociaux, parlez de conquis sociaux, parce que le patronat ne désarme jamais. »
Ambroise Croizat.



Quelques chiffres :

Pour 15,3 milliards de déficit (dont 13,8 pour la partie maladie) l'exécutif veut encore prendre aux moins aisés....

Pourtant pendant ce temps :

- 55 milliards par an d'intérêts versées par l'état aux banques privées
- 100 milliards d'évasion fiscale par an

Depuis 2019 la fortune des milliardaires français a augmenté de 13 millions d'euros par jour, en moyenne.

Impôts sur les sociétés :

1948 = 50 %

1991 = 34 %

2022 = 25 %

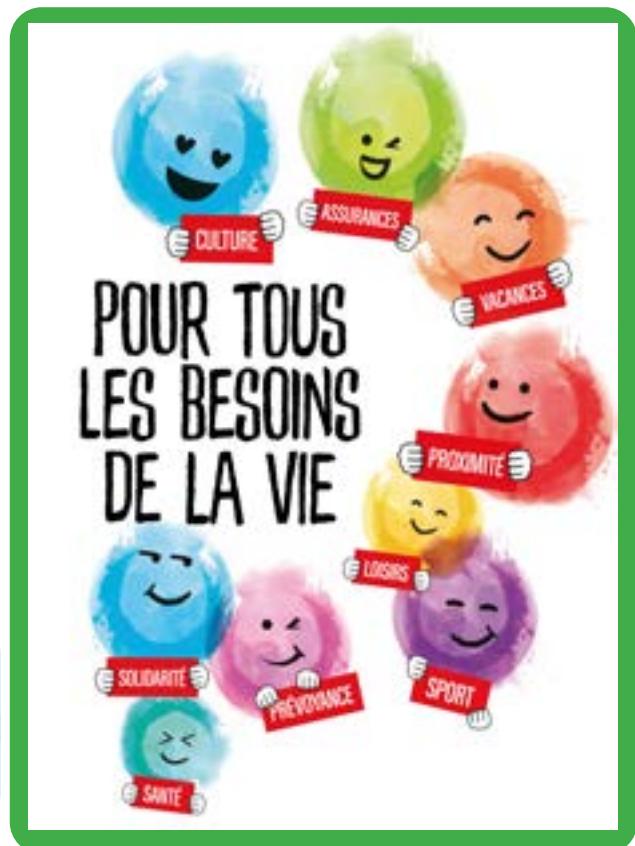
30 milliards d'euros de dividendes versé aux actionnaires en 2000.

102 milliards en 2024...

Faites les comptes et vous mesurerez la justice sociale prônée par un exécutif à la solde des plus fortunés.

Scannez moi :

<https://cgt.cmcascflp.fr/>



Les Chèques ou l'échec ?



La promotion des chèques vacances ou de santé procède d'un mauvais calcul, démonstration en 4 points.

Pour 2 000 euros promis à tous les agents : commençons par un simple calcul pour mesurer la véracité et la faisabilité d'une telle mesure.

1 - Les activités sociales sont ouvertes à plus de 670 000 personnes, dont 322 278 ouvrants droits actifs, apprentis, retraités, pensions de réversion.

Après une chute de près de 100 millions d'Euros sur les 10 dernières années, la contribution des entreprises aux activités sociales se stabilise désormais autour de 390 millions d'euros en par an.

Sur le papier le calcul est simple : 390 millions pour 322 278 ouvrants droits soit une somme de 1210 € par famille... Nous sommes loin des 2 000 euros par agent, à moins bien sûr qu'ils n'en financent le reste eux-mêmes.

2 - Cela soulève d'autres questions d'organisation : pour faire vivre un projet, quel qu'il soit, il faut des moyens humains, des locaux, une direction, des comptables, de la communication... Qui pour gérer les dossiers des 670 000 bénéficiaires, la mise à jour des droits et même l'envoi de ces fameux chèques ?

3 - 1 210 € par famille, c'est en supprimant l'ensemble des CMCAS et n'avoir plus qu'un organisme centralisé. Cela nous ramènerait à un accueil bénéficiaire totalement dématérialisé sans plus aucune structure de proximité. On a déjà fait le coup avec de nombreux services publics comme La Poste ou les impôts.

4 - Il faudrait également renoncer à l'ensemble de l'offre actuelle : les centres de vacances, les colos, l'aide à la mutuelle, la billetterie, la médiathèque, l'action sanitaire et sociale, etc. Faire croire aux agents que ça serait 2 000 euros pour tous en plus du reste est un mensonge pur et simple.

La répartition voulue par l'OS qui gère ce dispositif est inégalitaire. Sur la base du bilan de la CMCAS 92, les chiffres parlent d'eux-mêmes : plus de 50 % des chèques attribués l'ont été envers les bénéficiaires avec un coefficient de plus de 35 000 alors qu'ils représentent seulement 21 % de la population de cette CMCAS. Les pensionnés quant à eux sont les grands oubliés de l'histoire, car ils représentent seulement 3 % des attributions alors qu'ils constituent 16 % de la population bénéficiaire de la CMCAS 92.

Patrimoine

DES VACANCES AU SOLEIL POUR DÉCOMPRESSER ?



La mise en place de la Foncière des Activités Sociales de l'Énergie (FASE), à laquelle ont été confiées certaines structures, participe à la préservation durable du patrimoine de la CCAS.

La CCAS détient 99 % du capital de cette foncière, dont la gestion est assurée par un Conseil d'Administration composé de membres issus du CA de la CCAS.

La cession des institutions, défendue par certaines organisations, entraînerait non seulement la disparition du personnel intégré mais aussi un désengagement du directoire de l'entreprise, déjà confronté à une contribution financière qui s'amenuise d'année en année.

À ce jour, la CCAS dispose de 106 villages vacances.

Contrairement à ce qui est parfois affirmé, les structures de vacances pour adultes et enfants n'ont pas été vendues. Elles ont été confiées à des organismes relevant du tourisme social et solidaire, ce qui a permis de réduire de manière significative les charges et dépenses diverses. Cette orientation a porté le nombre de destinations à 263 en France, sans compter celles situées à l'étranger.

Face à la diminution progressive de la contribution des entreprises (anciennement fixée à 1 %), la CCAS se voit contrainte d'ajuster sa stratégie patrimoniale. C'est dans ce cadre qu'a eu lieu la vente de certaines structures, telles que Mirefleurs ou encore Lapte..

Scannez moi :

<https://cgt.cmcasclf.fr/>



Retraités : la SOLIMUT au cœur d'un projet solidaire



Dans un contexte politique instable et marqué par de grandes incertitudes, vont se dérouler les élections des CMCAS. Au-delà des aspects liés aux loisirs, à la culture ou encore aux services destinés aux enfants et à l'amélioration du quotidien, ces élections représentent un enjeu essentiel pour la préservation de notre couverture santé complémentaire.

Face à une Sécurité sociale fragilisée et continuellement amputée par les décisions de l'exécutif, il nous revient, dans notre entreprise, de défendre ce droit acquis grâce aux luttes des salariés. Ce droit est un bien précieux, autant pour les actifs que pour les retraités des IEG, puisqu'il garantit une couverture santé solide.

Les administrateurs CGT demeurent les garants d'une protection maladie accessible tout au long de la vie, performante et compétitive, grâce au contrat collectif CSMR SOLIMUT. Ce dispositif repose sur la solidarité entre actifs et inactifs, et maintient la gratuité des cotisations pour les revenus les plus modestes (coefficient social inférieur à 10 520 €), financée par le Fonds Santé Solidaire CMCAS-CCAS.

Soutenir la CGT, c'est faire confiance à une organisation qui a su créer, préserver et défendre ce pilier social malgré les attaques répétées de directions successives au service des gouvernements. Récemment encore, lors d'un conseil d'administration de la CCAS, une organisation concurrente a voté pour la suppression du financement de notre complémentaire retraite (CSMR) à hauteur de 25 millions d'euros.

Un choix inacceptable, qui met en danger l'avenir de ce dispositif et illustre clairement la volonté de cette organisation réformiste d'imposer l'individualisme au détriment de la solidarité. C'est d'ailleurs cette même organisation qui, par le passé, a tenté de sacrifier la CAMIEG au profit d'assurances privées, reniant ainsi toute valeur sociale et solidaire.

 Hier, nous avons déjà subi l'ouverture à la concurrence des IEG, l'affaiblissement de notre régime de retraite, et les attaques contre notre protection sociale.

 Demain, assisterons-nous à la suppression du tarif agent ?

La CGT réaffirme avec force le principe fondamental : « chacun contribue selon ses moyens et reçoit selon ses besoins », et milite pour une Sécurité sociale intégralement financée à 100 % pour tous.

Pourquoi vouloir détruire un modèle social qui fait l'envie de tant d'autres ?



La CGT à obtenu la mutuelle SOLIMUT pour les conjoint.e.s, quel que soit leur revenu

Réseaux Solidaires : voter CGT c'est faire vivre la solidarité par le bénévolat

Pour progresser, relever les défis et maintenir leur cohésion, les sociétés doivent s'appuyer sur des valeurs partagées par le plus grand nombre. Parmi elles, la solidarité, aujourd'hui particulièrement mise à mal, reste centrale.

Depuis toujours, la CGT défend cette valeur au sein de la CCAS. Elle la traduit concrètement par l'encouragement, l'organisation et la valorisation du bénévolat. Le réseau solidaire en est une belle illustration : il démontre ce que l'on peut accomplir en unissant les énergies au service des retraités valides, mais aussi des plus âgés fragilisés par la perte d'autonomie.

Les témoignages recueillis en disent long : qu'il s'agisse de la distribution des colis de Noël, d'une visite ou simplement d'un appel téléphonique, ces gestes sont précieux pour rompre l'isolement et la monotonie du quotidien.

Lors des élections CMCAS, le vote en faveur de la CGT portera cette exigence : maintenir et renforcer le soutien envers les plus vulnérables. Plus largement, le bénévolat reste le garant le plus solide de la continuité de nos activités sociales, car il les définit comme un bien commun, et non comme une marchandise.

Veuves et veufs,

De part votre situation vous êtes devenus automatiquement Ouvrant-Droit de la CMCAS. Or contrairement aux autres Ouvrant-Droit, vous n'avez pas la possibilité de voter aux élections CMCAS.

Les Directions et les autres organisations syndicales s'y opposent.

Nous considérons cela comme une injustice.

C'est pourquoi nous tenons néanmoins à vous informer sur le déroulement de celles-ci au travers de ce journal.

Nous continuerons à demander le droit de vote aux veuves et veufs d'agents.



Le vote par correspondance, pourquoi une priorité ?

La CGT est la seule organisation syndicale à exiger chaque année le vote par correspondance. Il ne s'agit pas de refuser les évolutions technologiques mais de permettre à chacune et chacun de s'exprimer. Ça s'appelle la démocratie !

En priorisant ce mode de vote, chaque électeur contribue à ce que la prochaine fois son maintien soit justifié.

Alors à vos bulletins !